

Réunion informelle du CDAS vendredi 9 mai 2021

L'objectif de la réunion était de rendre compte de l'audio conférence tenue début avril avec les présidents du CDAS et donner des informations nationales.

Il y a eu 3 réunions de CDAS par grandes régions dont le thème principal était la réforme de l'action sociale.

Le maintien de cette réforme malgré la crise va avoir un impact conjoncturel mais aussi structurel.

4 points abordés :

- la gouvernance des opérateurs de l'action associative
- les prestations de l'action sociale
- la réforme du « métier » de l'EPAF
- la réforme du réseau

1) La gouvernance des opérateurs de l'action associative :

ALPAF (logement), AGRAF (restauration collective), EPAF (vacances, colonies).

L'objectif est une meilleure coordination des différents acteurs.

L'idée de base était de fusionner toutes ces associations (option abandonnée).

A la place, il sera créé une fédération d'associations (une structure chapeau qui structurera toutes ces entités) et donc pas de fusion de toutes les associations. Cette structure permettra la mutualisation des fonctions supports.

2) Les prestations de l'action sociale :

Constat : celles-ci ne sont pas toujours connues des agents.

Il y a eu une enquête récente avec beaucoup de répondants qui a fait ressortir 2 thèmes importants :

- l'aide à la parentalité (il y a eu un groupe de travail en mai).
- la restauration avec un modèle actuel qui est mis à mal avec le confinement et le télétravail.

3) Réforme du « métier » de l'EPAF :

Le constat est que le parc de logements actuel est vieillissant.

Il a donc été décidé sans concertation que le parc d'immeubles de l'EPAF sera mis en vente.

L'objectif sera de se recentrer sur la mise en relation en proposant des offres mais en étant prestataire et non plus propriétaire.

Lire le courrier des fédérations à ce sujet : <http://www.cftc-finances.org/wp-content/uploads/lettre-au-ministre-16-04-2021.pdf>

4) Réforme du réseau :

L'objectif est l'amélioration du service rendu et une meilleure répartition des ressources et des compétences.

Le choix de l'organisation projetée sera régionale avec maintien d'un guichet de proximité dans chaque département.

Un même délégué pourra gérer 2 départements avec mutualisation interrégionale.

Chaque département gardera un acteur local.

Conclusion

Le président du CDAS a résumé :

- création d'une structure régionale
- maintien d'un guichet
- mutualisation des compétences
- accompagnement des agents

Maintien du CDAS au niveau départemental.

En points divers :

- pas de rapprochement entre les représentants du CHS et les délégués du CDAS.
- sur la question de la généralisation des tickets restaurants → pas à l'ordre du jour.
- il y aura une assistance sociale (Flora Laveille du calvados) en remplacement par intérim jusqu'au 1er septembre, un recrutement par concours est en cours. Par contre, la personne qui prendra le poste devra partager ses missions entre le ministère des finances et le ministère de l'intérieur, comme l'assistante sociale précédente.

Vos élus en CDAS 50 :

Nathalie LEES

Nicolas POULIQUEN